PLAN LOCAL D'URBANISME
de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

2ème modification

4c. – Plan de zonage
SUD – 1/2 500e

- PLU approuvé le 21.03.2012
- Modification n°2 du PLU prescrite le 18.02.2015
- Modification n°2 du PLU mise à l'enquête publique
  Du 12.08.2015 au 12.09.2015
- Modification n°2 du PLU approuvée le 25.11.2015
- **Vu pour rester annexé à la délibération du 25.11.2015**

25 NOV. 2015

Serge LACROIX

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

JURA Habitat
Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 29
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901 - Affiliée aux Fédérations Nationales HLM - SCL - PACT ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :
– 3 DEC. 2015
Contrôle de Légalité

Légende

- Limite de zone

UA	Zone urbaine à caractère central
UAa	Zone correspondant au centre ancien
UBa	Zone d'extension de la ville (hauteur limitée)
UBb	Zone d'extension de la ville
UH	Zone d'hébergement et d'accueil touristique
UHa	Secteur d'accueil touristique à l'entrée Nord de l'agglomération
UY	Zone d'activités
1AU	Zone à urbaniser
1AUY	Zone à urbaniser réservée pour les activités
1AUYa	Secteur soumis à des prescriptions architecturales spéciales
2AU	Zone d'urbanisation à long terme
2AUY	Zone à vocation d'activités artisanales et industrielles (long terme)
A	Zone agricole
N	Zone naturelle
Nc	Secteur ouvert au camping caravaning
Nl	Secteur réservé aux installations de sports et loisirs
Nd	Secteur réservé au stockage des déchets inertes
Nh	Secteur d'accueil touristique au Regardoir

1 2 3 Secteurs à risques du PPR

Emplacements réservés

Espaces boisés classées (l'emprise des EBC s'arrête à 5m de l'alignement des voies et sous les lignes électriques)

Vestiges archéologiques sensibles justifiant la saisine du Service Régional de l'Archéologie

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique (art. R123-11h CU)

N